



UFC-Que Choisir
de Saint-Nazaire
2 bis Av. Albert de Mun
44700 SAINT-NAZAIRE
02 40 22 00 19

contact@saintnazaire.ufcquechoisir.fr

UFC-Que Choisir
de Nantes
Place du Martray
44000 NANTES
09 53 75 15 94

contact@nantes.ufcquechoisir.fr

Nantes, le 21 novembre 2023

MOTION à l'attention du Directeur de la Caisse Primaire d'assurance Malacie

Au niveau national, l'UFC -Que Choisir porte une campagne

L'UFC Que -Choisir demande en particulier :

- **L'instauration d'un conventionnement territorial de médecins** afin de garantir une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire.
- **La fermeture de l'accès au secteur 2 (honoraires libres)** à l'origine du développement incontrôlé des dépassements d'honoraires.

Pour leur part, les associations locales UFC-Que Choisir de Nantes et Saint-Nazaire vous demandent, Monsieur le Directeur, d'agir sur les points suivants dans notre département :

- **Les difficultés préoccupantes pour accéder à un médecin** : il est indispensable d'organiser un système de désignation effective et efficace d'un médecin traitant à chaque usager qui en fait la demande, et au moins de disposer dans chaque territoire un interlocuteur qui puisse trouver des solutions en cas de besoins de soins.
- **L'augmentation anormale des honoraires de consultation (5 €) chez un certain nombre de généralistes du département**, sous le couvert de demandes exceptionnelles du patient sans que celui-ci en ait fait la demande explicite.
- **Les pratiques inadmissibles de suppléments d'honoraires facturés au temps de consultation.**
- **Les refus de soins de la part de professionnels de santé à des bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) ou de la Complémentaire de santé solidaire (ex CMU)**
- **Les dépassements d'honoraires dans certaines spécialités chirurgicales** (prothèses d'articulation, ophtalmologie...), considérés comme excessifs par un grand nombre de patients et qui de ce fait rendent inaccessibles un nombre important de chirurgiens du département.